

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

◆ *Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs* ◆ *Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.*

Bulletin n° 22

2 Francs

JUIN 1973

SOMMAIRE

Notice historique sur la formation de la Ville de Meudon (suite), par M. Francis Roux Devillas.

Compte rendu des réunions du Conseil des 26 mars et 13 mai 1973

Compte rendu de l'Assemblée Générale :

Rapport technique, par M. Julien-Lafferrière, Vice-Président du Comité.

Rapport sur les questions de propagande, par M. Boussat, Vice-Président du Comité.

Rapport financier, par M. de Gonneville, Trésorier du Comité.

Rapport moral, de M. Huré, Président du Comité.

Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil.

Election de nouveaux membres du Conseil.

Notice historique sur la formation de la Ville de Meudon

(Suite)

XVIII^e siècle

En 1709 on compte 200 feux soit environ 1.000 habitants sur le territoire de Meudon.

En 1745 la population passe à 1.500 habitants.

En 1787, 70 hectares sont plantés en vignes et 35 hectares sont des terres labourables.

La forêt de Meudon est un domaine réservé à la Chasse Royale.

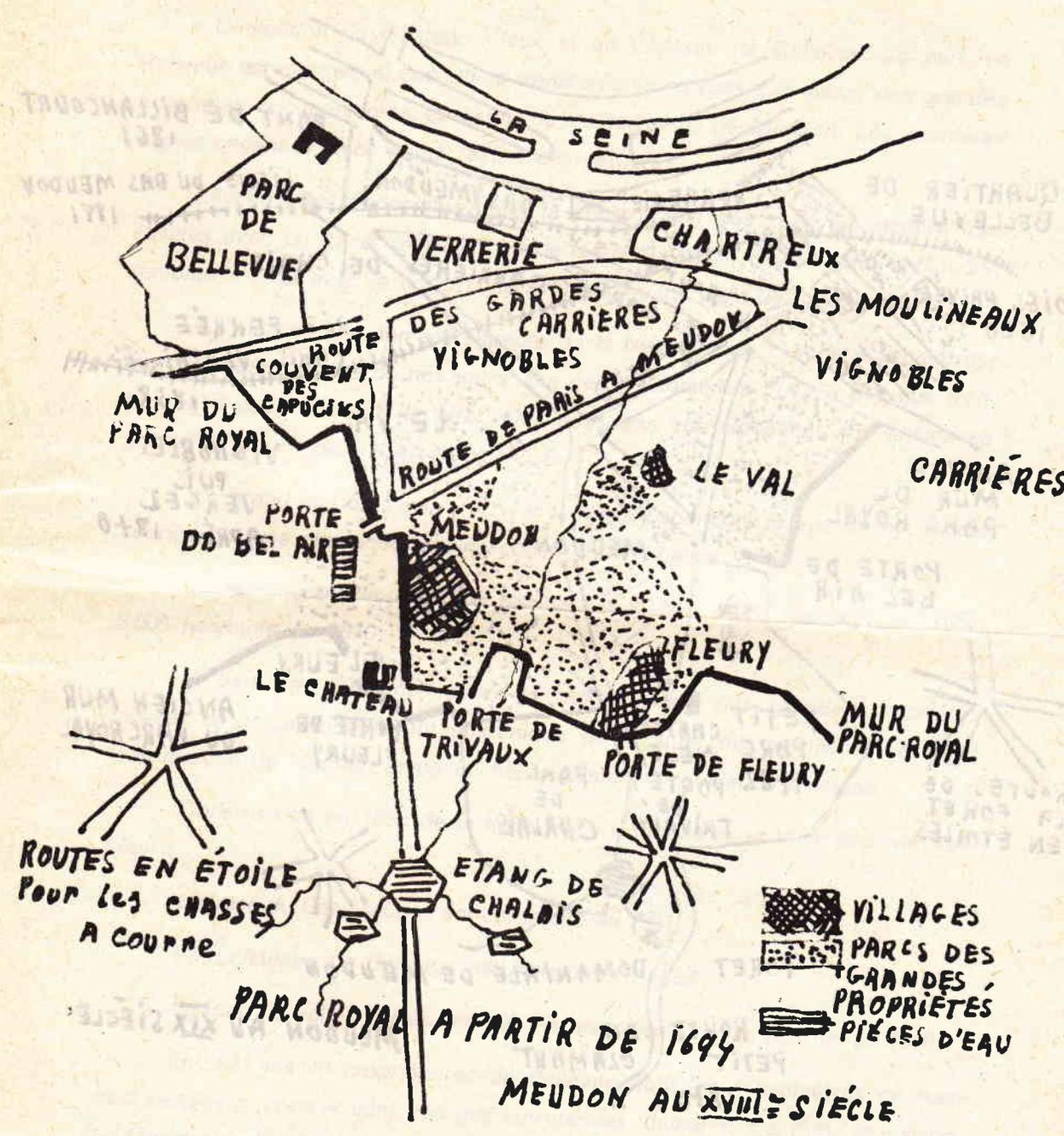
On y poursuit le cerf, le loup et le sanglier. L'accès de la forêt est protégé par des murs de plusieurs kilomètres percés de quelques portes qui sont gardées.

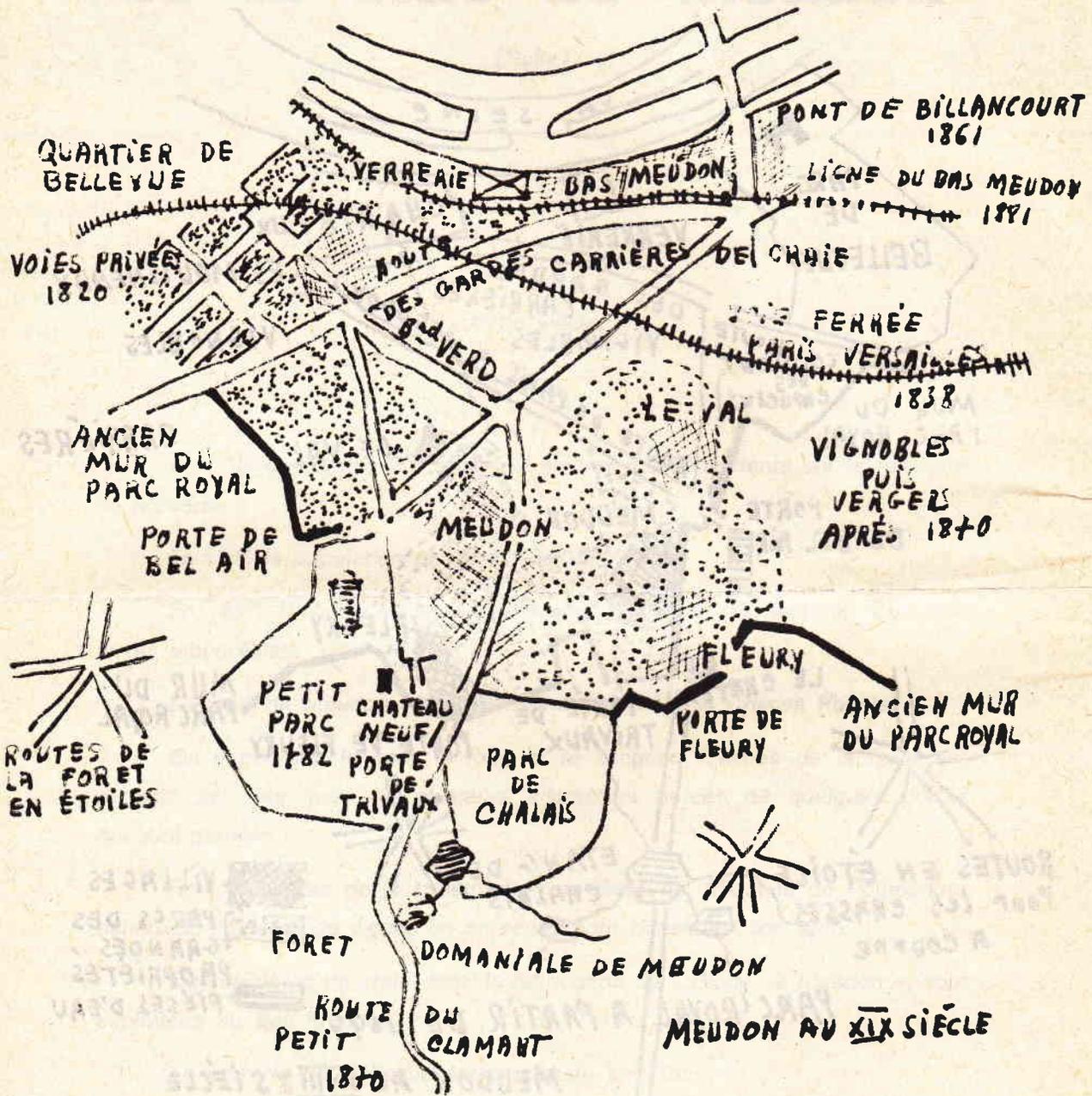
En 1748, début de la construction de Bellevue. Madame de Pompadour achète 35 hectares de vignes en parcelles pour constituer son parc.

Des carrières de craie, pour la fabrication du « Blanc de Meudon », sont exploitées au Bas Meudon.

La verrerie de Bellevue est construite en 1755.

Une voie directe conduisant à Paris est construite en 1723 depuis le carrefour des Moulineaux jusqu'au château de Meudon; c'est la première opération d'urbanisme dans notre commune.





MEUDON AU XIX SIÈCLE

XIX^e SIÈCLE

Démolition du Château Vieux et du Château de Bellevue. Le parc de Bellevue est morcelé et ses allées transformées en rues. Les parcs des grandes propriétés occupent près de la moitié du territoire de Meudon. Les dernières vignes cèdent la place après 1870 à des vergers.

Aucun plan d'ensemble dans la construction des rues qui restent très étroites avec un tracé irrégulier. La dernière opération d'urbanisme à Meudon remonte à 1869 avec la construction du boulevard Verd-de-Saint-Julien.

La ville de Meudon est séparée de la forêt par un mur de 4 kilomètres; mur qui existe encore de nos jours. Sur ces 4 kilomètres il n'y a pas que trois passages pour rejoindre la forêt. Ces passages correspondent aux anciennes portes de Fleury, de Trivaux et du Bel Air.

Le grand axe du Tapis Vert est laissé à l'abandon, la vue en est même coupée par une cheminée d'usine construite à Chalais.

La commune compte 3.000 habitants en 1841, 4.700 habitants en 1858, 5.000 habitants en 1870.

A partir de 1900 commence le morcellement des grandes propriétés privées et un développement anarchique de la zone des pavillons. Le relief trop marqué de Meudon empêche heureusement l'installation d'usines.

Construction en 1838 de la ligne Paris - Versailles et du viaduc de Val-Fleury.

La ligne du Bas-Meudon est construite en 1881.

Le funiculaire de Bellevue est inauguré en 1893.

Le fond du vallon est envahi par les blanchisseurs; ils sont 98 en 1829.

En 1881 les 49 propriétaires de Bellevue dont les 4 kilomètres de rues sont restées privées et sont très mal entretenues, demandent à faire secession. Le Ministre de l'Intérieur refuse, et les rues sont classées en 1886 dans la voirie municipale.

Francis ROUX DEVILLAS

JEAN - PIERRE

ET SES COLLABORATEURS

Permanente - Mini-Vague - Mèches décolorées - Coupe spéciale fillette

Travail effectué par des Spécialistes

3, rue Pierre-Wacquant - Tél. 027-22-66

coiffeur

MESSIEURS - DAMES

Salon ouvert toute l'année

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

28 bis, rue de la République
Meudon **Tél. 027-16-13**

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Iip, Yéna
Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République
92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

DROGUERIE

C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie Electricité

Réunion du Conseil du 21 Mars 1973

à 21 h. chez M. HURÉ, Président

Présents :

M^{mes} Giry-Gouret, Goublin, Peltier ;
MM. Guillaud, Huré, Julien-Laferrière, Ader, Boussat, Chevalier, Jantzen, Colonel Moraine, Odier, Olivier-Lacamp, Roux-Devillas, Susse, de Traverse.

Excusés :

MM. Bégué, de Cagny, Dobel, Gauer, de Gonnevillle, Graff, Rimsky, Sabatier.

Absents :

M^{me} Bâcle ;
M^{lles} Auboyer, Mauriange ;
MM. Bahrmann, Général Brunet, Canaux, Cossé, Cyrot, Gourmelen, Guislain, Soulé, Watine.

1° Le procès-verbal de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation a été adopté à l'unanimité.

2° Progrès de la Propagande :

Le texte de M. Boussat aux signataires de la pétition sur la rocade et le texte de M. de Gonnevillle pour les nouveaux adhérents sont maintenant en circulation. Nous les publions tous deux en annexe.

Nombreux sont les membres du Comité qui ont participé activement à ces opérations. Nous ne donnons aucun nom, chaque méritant reconnaîtra le sien.

M. Susse annonce qu'au 20 mars 80 nouvelles adhésions avaient été enregistrées...

Mais il en viendra bien d'autres car les feuilles commencent seulement à parvenir aux destinataires.

Au 25 mars les 80 adhésions nouvelles étaient devenues 120. M. Guillaud espère un total de 200.

Vente du Bulletin au numéro :

M^{me} Goublin, qui est l'auteur de cette

très heureuse suggestion, a, comme prévu à la dernière réunion, visité cinq marchands de journaux. Ils ne peuvent pas prendre d'engagement mais leur bonne volonté est acquise.

Pour le prochain Bulletin, 300 numéros supplémentaires seront tirés et remis à M^{me} Goublin pour organiser la vente au public.

Le premier Bulletin à bénéficier de cette nouvelle vente sera celui qui est actuellement en impression et qui comprendra les comptes rendus des deux dernières réunions.

Pour lui donner un intérêt tout particulier, on le commencera par la première partie d'un important article de M. Roux-Devillas sur l'Histoire de Meudon, avec illustrations.

M. Susse est chargé dorénavant de faire les envois légaux à la Bibliothèque Nationale, au Dépôt Légal et aux différents organismes officiels.

Sur la demande de M. et M^{me} Bâcle, il y a maintenant intervention entre eux deux pour le poste d'animateur du quartier de Bellevue.

3° Avenue du Château :

A) En ce qui concerne les points encore pendants lors de la dernière réunion du 31 janvier 1973 :

a) celui du corps de chaussée a été résolu, sans augmentation du prix total, par le remplacement de l'infrastructure rigide par une infrastructure souple : la couche de « grave-ciment » a été supprimée et l'épaisseur des couches de sable ordinaire, sable de « tout venant » et de « binder » a été augmentée. L'entrepreneur et l'architecte ayant garanti que la résistance d'une telle chaussée était équivalente à celle de la chaussée prévue initialement, la Conservation des Bâtiments de France après accord de la sous-direction des Monuments Historiques, a approuvé cette modification

et les travaux d'aménagement ont pu reprendre.

b) 1. Le problème de l'éclairage a été résolu sur le plan technique en plaçant les lampadaires dans l'alignement des arbres, avec double foyer, l'un dirigé vers les contre-allées, l'autre vers la chaussée centrale.

2. Sur le plan financier l'Administration des Affaires Culturelles n'accepte de prendre à sa charge que le supplément résultant de l'alimentation en moyenne tension (3 200 volts) au lieu de la basse tension prévue initialement, pour la puissance correspondant à la solution primitive (éclairage des contre-allées seules), et estime que le supplément de l'éclairage de la chaussée centrale (adjonction d'un deuxième foyer sur les lampadaires et de transformateurs pour l'augmentation de puissance) doit être pris en charge par la Ville. M. Odier a parlé de la question à M. le Maire, auquel une entrevue va être demandée par M. Huré.

B) Avancement des travaux :

L'infrastructure (sable et tout-venant) ainsi que les caniveaux pavés sont terminés, des deux côtés de l'avenue entre la place Leclerc et l'avenue Marcelin-Berthelot ; ils sont en cours du côté des numéros impairs entre l'aplomb de cette avenue et la rue Obeuf.

L'épandage du « binder » n'a pu être entrepris du fait de la présence, dans l'emprise de la contre-allée à l'aplomb de la résidence Pompadour, d'une boîte de dérivation E.D.F. sur le câble 10.000 volts. E.D.F. doit remplacer cette boîte par une armoire située dans l'emprise des parkings, dans l'axe des arbres, mais a demandé pour cela un délai d'au moins trois semaines. M. Boussat est chargé d'intervenir auprès du service compétent d'E.D.F. pour essayer de faire réduire ce délai.

M. Rémondet, architecte, a décidé de modifier la forme des bretelles de communication entre la chaussée centrale et les contre-allées au moyen d'arrondis permettant de réduire la largeur de ces bretelles à 6 m dans le milieu de leur longueur. La largeur constante de 10 m avait été demandée par M. l'Inspecteur Général Bruneau ; la solution de M. Rémondet est certainement plus esthétique et le Conseil du Comité exprime sa satisfaction.

Pour couvrir des dépenses imprévues à la charge des Bâtiments de France, l'Agence Rémondet envisage de faire des économies sur les parkings visiteurs en haut de l'avenue en remplaçant les dalles béton-gazon prévues par un simple sol stabilisé. M. Jantzen s'élève contre cette solution qui fera disparaître le gazon (en fait le béton-gazon) dans une zone où il est le mieux conservé. Il est convenu que M. Jantzen assistera à la prochaine réunion de chantier pour discuter de cette question avec M. Odoul.

4° Pétition contre la rocade :

Une délégation comprenant MM. Huré, Guillaud et Julien-Laferrière et les représentants des Associations de Chaville et de Garches, a été, sur la demande, reçue le 26 février par M. Hosteing, Préfet des Hauts-de-Seine, et M. Schaefer, Directeur de l'Équipement. Elle a remis les pétitions et exposé ses soucis.

Après un échange de vues très complet M. Hosteing a annoncé :

a) qu'il présentera avant la fin de l'année une nouvelle étude au Conseil Général,

b) que cette étude sera confiée au Directeur de l'Équipement,

c) que nos Associations seront entendues à cette fin, que les élus locaux seront informés et que leur avis sera demandé.

Nous avons écrit à M. le Préfet pour le prier de nous avertir quand le moment sera venu de donner nos avis aux élus locaux dont il s'agit.

M. Guillaud donne des indications sur la position des maires des différentes communes traversées par la rocade.

Il signale que M. le Préfet a envisagé de « moduler » la rocade, c'est-à-dire que sa largeur pourrait être variable selon les communes traversées.

5° Liaison avec les Services Techniques de la Municipalité (M. Julien-Laferrière) :

a) Le nouveau projet de construction, rue des Jardies, a été transmis à l'Équipement en signalant que la zone non aedificandi en bordure de la rue n'est pas totalement respectée.

b) Le réaménagement de l'ancien abreuvoir sera en partie financé par un promoteur.

c) Affaire Mathieu, 11, rue Monge :

La construction a été effectuée sans permis de construire. La Municipalité a décidé de se porter partie civile pour la démolition de l'étage supplémentaire construit illégalement.

d) Une demande de permis de construire 18 studios, 53, rue de la Belgique, a été transmise à l'Équipement avec avis favorable.

e) Conformément aux suggestions de la Commission d'Urbanisme du Comité la Mairie a transmis à l'Équipement, avec recommandation de sursis à statuer, une demande de permis de construire 25 logements présentée pour le 12 bis, rue Porto-Riche.

C'est un succès pour le Comité.

f) M. Chevalier signale que l'on démolit des bâtiments, 26/28, rue Porto-Riche, et que l'on abat tous les arbres en bordure de la rue.

M. Julien-Laferrière va se renseigner à ce sujet.

g) Plantations :

Les Ponts et Chaussées ont annoncé qu'ils ont reçu des crédits pour des plantations d'arbres.

La Mairie a suggéré des plantations avenue de Trivaux et avenue Gallieni.

Le Comité recommande d'une façon générale que l'on plante des platanes et des tilleuls plutôt que des acacias « boule ».

Comme le Comité l'avait demandé, des arbres ont été plantés dans la rue Marcel-Allégot même, au-dessus des canalisations.

M. Roux-Revillas suggère que le Comité propose à la Municipalité de planter des arbres sur le terre-plein situé au carrefour en bas de la rue de Paris, à la limite d'Issy.

M. Jantzen demande que le parking situé en face du Monoprix soit planté d'arbres.

M. Julien-Laferrière sera chargé de centraliser et d'exécuter les interventions au sujet des plantations.

M. Huré signale que M. Tampon-Lajarriette lui a écrit au sujet du cèdre Meriadec qui avait donné beaucoup de soucis lors des constructions. Ce cèdre en particulier disposait d'une place insuffisante.

M. Huré avait interrogé son frère, ancien Conservateur des Eaux-et-Forêts et spécialiste international très connu en matière de cèdres. Il paraît que ses conseils ont donné d'excellents résultats mais, maintenant, le cèdre donne des signes de faiblesse, M. Huré a demandé à M. Tampon-Lajarriette une photographie qu'il enverra à son frère. Si cette photographie ne suffit pas à sa documentation, le Comité consultera M. Rinville, Ingénieur en Chef des Eaux-et-Forêts et du Génie Rural.

6° Protection des vestiges du Hameau des Dames de France :

Un échange de vues a eu lieu à ce sujet.

M. Odier signale l'importance du problème à la fois pour l'équipement public de la ville et pour ce qui subsiste de son cadre ancien et il pense qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre on doit dégager une solution. Il préviendra le Comité quand le projet de l'architecte de la ville sera au point pour que, sous l'égide de M. Gauer, la préparation d'une solution convenable soit poursuivie.

7° Questions diverses :

a) Programme des prochaines réunions en dehors des séances du Conseil :

— Il n'a pas été possible d'organiser

la visite du Hameau des Dames de France prévue pour le 5 mai.

— 19 mai, visite des propriétés du XVIII^e siècle de Fleury (notamment propriétés Puaux et Paumier) conduite par M. Roux-Devillas.

Rendez-vous à 15 h, 24, rue de l'Orphelinat.

— 26 mai, Assemblée Générale à 16 h 30 dans la Salle de Conférences du C.N.R.S., place Aristide-Briand, suivie d'une conférence sur « La Défense de l'Environnement et l'Information » (1), de M. Péricard, Rédacteur en Chef des Services Politiques de l'émission « 24 heures à la Une » et dont un travail très remarquable, intitulé « La France Défigurée », remporte actuellement un gros succès.

— 2 juin, visite en forêt sous la conduite de M. Rinvillle, Ingénieur des Eaux-et-Forêts et du Génie Rural.

Rendez-vous pour le départ à 9 h place Janssen, à l'entrée de la terrasse.

— 9 ou 23 juin, pose d'une plaque sur la maison de Marcel Dupré. Il est encore trop tôt pour que nous donnions des précisions.

— On nous signale que M. Gauer, Maire de Meudon, inaugurerà le 2 mai, à 11 h 30, le Centre Psycho-pédagogique rue Alfred-Binet. En temps utile la Mu-

(1) Cette conférence sera peut-être accompagnée de projections.

nicipalité indiquera le programme de la cérémonie.

b) M. Huré donne connaissance d'un document qu'il a reçu de M^{lle} Auboyer au sujet de la création d'un domaine culturel public à Meudon, question dont se sont occupés à diverses reprises et le Comité et M. Georges Poisson.

M^{me} Giry-Gouret et M. Jantzen rechercheront comment il serait possible de réaliser sur ce projet l'unité de vues nécessaire au succès.

c) Par nos adhérents, justement inquiets, nous avons appris l'ouverture d'une enquête relative au projet d'un nouvel atelier de peinture de la Régie Renault sur le territoire de Meudon.

MM. Guillaud et Julien-Laferrière se sont préoccupés de faire préparer pour insertion dans le dossier un texte résumant les objections du voisinage.

Lecture est donnée de ce texte qui est unanimement approuvé.

Il est rappelé d'ailleurs que suivant le plan d'urbanisme en préparation les Etablissements industriels Renault, sis sur la commune de Meudon, devront être transformés dès que possible en zone d'habitations ou équipements publics. Il ne devrait donc pas être question de les étendre.

Le Comité demandera l'appui de la Municipalité lors de la prochaine visite qu'il rendra à M. le Maire.

d) Max Olivier-Lacamp, après M^{me} Goubelin, se plaint de certains panneaux

publicitaires criards dont on a essayé sans succès d'obtenir des propriétaires qu'ils les retirent.

M. Julien-Laferrière donne lecture des textes légaux montrant que ces panneaux ont été installés en violation des règlements.

D'après une enquête qui s'est poursuivie après la réunion, c'est le Ministère des Affaires Culturelles qui doit agir en la circonstance.

Il va être saisi officiellement par le Comité.

e) A la suggestion de M. Guillaud, une Commission intitulée « Aménagement et Création d'Espaces Verts », est créée au sein du Comité. Elle aura comme Président M. Roux-Devillas, comme Vice-Président M. Julien-Laferrière, qui s'occupera en particulier des questions de plantations, mentionnées page 5, et comme membres M^{me} Peltier, MM. Ader, Boussat, Jantzen et Susse.

f) M. Douchy, nouvel adhérent, a écrit au Comité pour proposer de l'orienter dans la défense de la couverture et de la ceinture boisées auxquelles la plupart de nos quartiers doivent leur avantage climatique.

M. Guillaud doit prendre contact avec cet adhérent dont les connaissances pourront sans doute être utiles.

8^e La prochaine réunion est fixée au 16 mai, à 21 h, chez M. Huré comme à l'habitude.

Annexe I - Texte de M. BOUSSAT aux signataires de la pétition contre la rocade

Le 13 février 1973

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu, et nous vous en remercions, vous associer à notre action contre le projet de Rocade Intercommunale des Hauts-de-Seine (R.I.H.S.) dans la partie ouest du département, en signant la pétition que nous vous avons

présentée. Aussi pensons-nous que vous serez heureux d'être informés des suites données à notre action commune.

Sachez donc, tout d'abord, que nous avons recueilli sur Meudon plus de quatre mille signatures, et que nous en totalisons plus de dix mille en y joignant celles de Chaville et Garches.

Forts de ce soutien, et de concert avec les Associations de Sauvegarde des

communes voisines, nous présentons actuellement aux autorités départementales compétentes et aux élus régionaux et locaux (Députés, Conseillers Généraux, Maires) une requête demandant l'abandon du projet. Nous sommes soutenus dans notre action par la Fédération des Associations de Sauvegarde de Paris et d'Ile-de-France et par l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest Parisien.

**CRÉDITS
CONTENTIEUX
ASSURANCES**



APPELEZ LE
027-10-07

NOS CONSEILS ET NOS PROJETS

SONT GRATUITS

◆ **TOUTES ASSURANCES**

Automobile - Incendie - Risques Divers -
Multirisques (Habitation - Commerce) - Respon-
sabilités Civiles - Individuelle Accidents -
Complémentaire - Maladie - Vie - Retraite
Epargne, etc...

◆ **TOUTES COMPAGNIES**

NOUS NOUS RENDONS A VOTRE DOMICILE :
SUR RENDEZ-VOUS.

NOUS RECEVONS EN NOTRE CABINET :
1 bis, Rue Roudler - 92190 MEUDON.
(Angle des Avenues Louvois et V.-Hugo).

imprimerie m. cognée
93, rue henri-barbousse
meudon - 027-27-22

 **eubles
Wener et fils**

111, rue de Paris (derrière l'Eglise)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal
Simmons, Zol, Féro.

**GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX**

Cette prise de position contre un projet très préjudiciable à l'avenir de Meudon et qui fait peser dès maintenant une menace réelle sur elle n'est pas, et de loin, la seule préoccupation de notre Comité. Vous n'avez pas pu ne pas remarquer aussi les travaux entrepris pour la restauration de l'avenue du Château. Là, nous pouvons dire que, par nos interventions auprès du Ministère des Affaires Culturelles et des élus locaux, nous avons réussi à faire aboutir un projet qui satisfasse à la fois riverains et promeneurs, mettant ainsi un terme à la dégradation dont souffrait depuis longtemps une avenue qui devrait être le joyau de notre Cité.

Sachez encore que notre Comité, par sa présence au sein de la « Commission Extra-Municipale d'Urbanisme », a le souci de faire adopter pour Meudon un plan d'urbanisme qui sauvegarde tout ce qui rend notre commune si attachante. Nous avons pu, par une analyse minutieuse du projet établi par l'Ad-

ministration, en montrer les défauts et établir un contre-projet qui sert actuellement de base aux discussions de la Commission. Le résultat de nos travaux dans ce domaine est publié chaque mois dans le Bulletin Municipal.

Parmi les autres activités de notre Comité, nous pouvons évoquer les contacts réguliers que nous entretenons avec les Services Techniques de la Mairie dans un but d'information mutuelle.

Nous voulons aussi faire mieux connaître le passé de Meudon par des promenades commentées, par la publication d'articles dans notre Bulletin, par l'apposition de plaques sur les demeures de célébrités ayant habité Meudon (Jacques Maritain, Georges Enesco, bientôt Marcel Dupré, etc.).

Notre but n'est pas de figer Meudon dans sa physionomie d'autrefois, mais de lui ménager un développement harmonieux.

Comme vous le voyez, nos activités sont nombreuses et diverses. Nous avons besoin, pour les mener à bien, de l'appui moral et matériel de tous ceux qui ont les mêmes soucis que nous. C'est pourquoi nous nous permettons de joindre à cet envoi un bulletin d'adhésion. Songez à la chance que nous avons tous d'habiter une banlieue aussi agréable. Songez aux menaces qui cependant nous guettent (déboisement, constructions abusives, etc.). Venez alors nous aider à défendre un environnement aussi exceptionnel.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette lettre et, en espérant vous compter bientôt parmi nos membres, nous vous prions de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

Le Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon.

Réunion du Conseil du 16 Mai 1973

à 21 h. chez M. HURÉ, Président

Présents :

M^{mes} Bâcle, Peltier ;
M^{lles} Auboyer, Mauriange ;
MM. Huré, Julien-Laferrière, Ader, Boussat, Général Brunet, de Cagny, Cossé, Cyrot, de Gonneville, Jantzen, Odier, Roux-Devillas, Sabatier, Susse, de Traverse, Watine.

Excusés :

M^{mes} Giry-Gouret, Goublin ;
MM. Bahrmann, Canaux, Chevalier, Gauer, Graff, Guillaud, Olivier-Lacamp, Colonel Moraine.

Absents :

MM. Bégué, Gourmelen, Rimsky, Soulé.

1° Le procès-verbal de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation a été adopté à l'unanimité.

2° M. Huré propose, sur la suggestion

de M. Guillaud, de faire entrer au Conseil M. Tortrat, Professeur de l'Enseignement Supérieur, qui a déjà eu l'occasion de marquer l'intérêt qu'il porte à l'action du Comité.

Cette proposition recueille l'agrément unanime et est acceptée de grand cœur par M. Tortrat.

3° Avenue du Château :

A) Le problème de l'éclairage a été résolu, M. le Maire de Meudon ayant accepté, à la suite d'une démarche effectuée par MM. Huré, Julien-Laferrière et Roux-Devillas, de faire prendre en charge par la ville le supplément résultant de l'éclairage de la chaussée centrale (adjonction d'un deuxième foyer sur les lampadaires et de transformateurs pour l'augmentation de puissance). La Conservation des Bâtiments de France ayant demandé que ce supplément soit payé directement par la ville à l'entre-

preneur, la Mairie, après étude de la possibilité administrative de cette formule, a donné son accord.

Pour ne pas retarder les travaux, la Conservation, sans attendre l'accord officiel de la Mairie, a autorisé l'entrepreneur à commander les câbles basse et moyenne tension, en raison du délai de livraison de ces câbles. Les câbles basse tension seront livrés le 15 juin et les câbles moyenne tension quelques jours plus tard.

Il a été décidé de supprimer — au moins provisoirement — les parkings pour visiteurs entre la rue Obeuf et la place Janssen, et de se contenter au lieu de mettre des dalles béton-gazon, d'un nivellement du terrain et d'un engazonnement. L'économie ainsi réalisée permettra peut-être de nettoyer et d'aménager le talus entre l'avenue et les propriétés riveraines situées en contre-bas dans cette région.

B) Avancement des travaux :

L'épandage du binder sur les contre-allées a été réalisé (sans attendre le déplacement de la boîte gênante de dérivation E.D.F.) du côté des numéros impairs entre la place Leclerc et le voisinage de la rue Obeuf et, du côté des numéros pairs, entre la place Leclerc et l'avenue Marcelin-Berthelot.

L'infrastructure (sable et gravier) et les caniveaux pavés sont entièrement terminés, côté des numéros impairs. Ils sont en cours côté des numéros pairs, entre l'avenue Marcelin-Berthelot et la place Jules-Janssen.

Les contre-allées seront entièrement terminées vers le 15 juin, sauf la pose de l'émulsion avec incorporation de mignonnette, qui sera exécutée à la fin des travaux.

Les tranchées pour la pose de la conduite d'eau et des câbles électriques, seront entreprises le 1^{er} juin côté des numéros pairs, de manière à pouvoir poser les câbles de ce côté dès leur livraison. La préparation du terrain pour la pose des dalles béton-gazon commencera vers le 15 juin de manière à pouvoir disposer de la conduite d'eau pour l'arrosage dès l'ensemencement du gazon sur ces dalles.

L'ensemble des travaux devrait être terminé dans le courant de l'été, sauf la plantation des arbres qui ne pourra être faite qu'à l'automne.

4° Liaison avec les Services Techniques de la Municipalité (M. Julien-Laferrière) :

Depuis la dernière réunion, les permis de construire suivants ont été demandés :

— 53, rue de la Belgique : 18 studios bâtiment R + 2 ;

— 3, rue Jean-Brunet : 1 bâtiment R + 4 et 3 pavillons R + 1 ;

— 41, avenue Paul-Bert : 18 logements en 3 immeubles R + 2 et 1 immeuble R + 3 ;

— 10 bis, rue Hérault : 20 petits logements en 2 bâtiments R + 2 ;

— 2, rue des Peupliers : 22 logements en 1 bâtiment R + 1 et bâtiment R + 3 (demande récente non encore instruite par la Mairie).

Au sujet de la demande relative au terrain, 3, rue Jean-Brunet, il est fait remarquer :

— que le secteur concerné était prévu par le G.E.P. en zone d'habitations collectives avec espaces verts (COS = 1) alors que la proposition du Comité prévoyait son classement en zone d'habitations basses et petits collectifs. L'attention de M. le Maire sera attiré à ce sujet ;

— que le terrain étant très étroit, il semble difficile que les prospects soient respectés pour un bâtiment R + 4 (1).

M. Roux-Devillas ayant signalé que, lors de la vente de la propriété Villebon à la ville pour la construction d'un C.E.T., un accord aurait été passé entre M. Jean Hugo et la ville, celle-ci s'engageant à respecter le manoir et le parc et à ne construire qu'à l'emplacement du dépôt de voitures, M. Dupas a indiqué qu'il n'était pas au courant d'une telle convention. M. Roux-Devillas attend, de la part de M. Jean Hugo, la confirmation de cette convention.

5° Rocade Intercommunale des Hauts-de-Seine (R.I.H.S.) :

MM. Odier et Julien-Laferrière signalent qu'à une réunion du Mouvement des Elus Locaux, à laquelle ils viennent d'assister à la Mairie, M. Jacques Baumel, Président du Conseil Général, a fait un exposé sur le Département en indiquant que celui-ci manquait d'unité et que la R.I.H.S. serait un élément essentiel de la réalisation de cette unité.

6° Plan d'Urbanisme :

Il semble que l'établissement de ce plan soit en sommeil depuis quelques mois : la Commission Extra-Municipale d'Urbanisme ne s'est pas réunie depuis le mois de décembre ; d'autre part M. Jantzen, qui fait partie du groupe des cinq urbanistes désignés par le Maire pour collaborer à l'établissement du P.O.S., n'a aucun renseignement sur la mission qui doit être confiée à ce groupe. MM. Huré, Guillaud et Julien-Laferrière ont l'intention de proposer prochainement un rendez-vous à M. Gauer et de lui demander des précisions sur ce problème.

7° Commission des Espaces Verts :

La Commission s'est mise au travail.

Elle a indiqué d'abord, classé comme suit, les 17 cas différents d'espaces verts dans la Commune que M. Roux-Devillas a préparés :

1) Les arbres des propriétés municipales comprenant :

a) la voirie urbaine,

b) les jardins publics (square Rabalais, terrasse de Bellevue, etc.),

c) les parcs et jardins dépendant des bâtiments municipaux (mairies, écoles, crèches, stades, etc),

d) les jardins dépendant d'une propriété classée monument historique (Villa Molière) ou situés dans le périmètre d'un monument classé monument historique (Maison du Bailli),

e) les arbres des cimetières.

2) Les jardins des H.L.M. dépendant de l'Office Municipal des H.L.M.

3) Les arbres des voies nationales et départementales.

4) Les espaces verts de la voie express de la forêt.

5) Le domaine de l'Observatoire contrôlé par le Ministère de l'Education Nationale (ancien petit parc du Domaine Royal et avenue du Château).

6) Le parc de la Station de Chimie Végétale soumis au contrôle du Collège de France.

7) Les jardins du C.N.R.S. dépendant de l'Education Nationale.

8) Les espaces verts appartenant à la S.N.C.F. (talus des voies ferrées et du viaduc de Val-Fleury).

9) Les espaces verts des rives de la Seine (chemin de halage et future voie express).

10) La forêt domaniale de Meudon.

11) Le parc de Chalais :

(1) Après nouvel examen à la Mairie, il est reconnu que, pour une largeur de terrain de 15 m, il est possible de construire un bâtiment jusqu'à la limite séparative avec les propriétés voisines, à condition de ne pas avoir de vues sur ces propriétés, condition qui est respectée dans le projet présenté.

a) partie Sud sous le contrôle des bâtiments civils et des palais nationaux,

b) partie Nord sous la dépendance de l'O.N.E.R.A.

12) Le parc du Musée Rodin appartenant à la fondation Auguste-Rodin.

13) Les arbres des voies privées, telles les rues du Bel-Air et de l'Abbaye propriété commune des riverains ou la rue du Haut-Arthelon appartenant à un seul propriétaire.

14) Les jardins privés classés « Sites Pittoresques » (Propriétés Paumier, Puaux et Colmet de Santerre).

15) Les jardins privés dépendant d'immeubles classés « Monument Historique » (Propriété Huvé au Bas-Meudon, Auberge de la Rose à Bellevue).

16) Les jardins privés se trouvant dans la zone de Meudon inscrite à l'inventaire des « Sites Pittoresques ».

17) Les jardins privés non compris dans la zone inscrite à l'inventaire des « Sites Pittoresques ».

D'autre part, au nom de la Commission, M. Roux-Devillas a envoyé à M. Gauer la lettre que voici :

« Monsieur le Maire,

Au nom de la Commission des Espaces Verts, du Comité de Sauvegarde, je tiens à vous adresser toutes mes félicitations pour la parfaite réussite des deux petits jardins que la Municipalité a créés rue d'Arthelon.

Ces nouveaux espaces verts aménagés à l'angle de la rue du Haut-Arthelon et à l'angle de la ruelle des Ménagères sont remarquablement plantés et transforment agréablement le cadre de vie de ce quartier de Meudon.

Avec encore toutes mes félicitations pour cette nouvelle action en faveur des sites, veuillez agréer, Monsieur le Maire,

l'expression de mes meilleurs sentiments. »

8° Questions diverses :

a) A la suite de la disparition de Jacques Maritain, qui habita Meudon avec sa femme Raïssa de 1923 à 1939, M. Huré lit au Comité une lettre qu'il se propose d'adresser à M. Gauer, par laquelle il suggère de donner le nom de Jacques et Raïssa Maritain à l'une des rues non encore baptisées de la ville (1).

Il y a accord général.

b) Lors de la dernière réunion, M. Tampon-Lajarriette avait écrit à M. Huré au sujet d'un cèdre qui avait donné beaucoup de soucis lors des constructions, parce qu'il disposait d'une place insuffisante.

M. Huré avait alors interrogé l'un de ses frères, ancien Conservateur des Eaux-et-Forêts et spécialiste international très connu en matière de cèdres. Il paraît que ces conseils avaient donné d'excellents résultats, mais comme maintenant le cèdre donne des signes de faiblesse, M. Huré a demandé à M. Tampon-Lajarriette une photo qu'il puisse envoyer à son frère.

Deux séries de photos ont été fournies. L'une particulièrement fidèle par M^{me} Goublin, l'autre par M. Tampon-Lajarriette.

M. Bernard Huré vient de répondre à son frère comme suit :

« Cet arbre porte sur son tronc et sa ramure des tares et des traces de mutilation ou d'atrophie de branches principales qui montrent qu'il n'a jamais été très à son aise même avant les constructions qui l'entourent. En outre son feuillage semble très anémique et je pense que cet arbre, autant qu'on puisse en juger d'après une photo, est au dernier stade d'un dépérissement qui

peut encore s'étaler sur de nombreuses années. »

Rien d'autre à essayer qu'entretenir, comme on paraît le faire, le maximum de bonne terre autour de son tronc, et la biner tous les mois. »

c) La situation individuelle des Administrateurs est examinée à la veille de l'Assemblée Générale, qui entraîne statutairement certaines initiatives.

Les mandats de M^{mes} Bâcle et Peltier, de MM. Graff et Tortrat devront faire l'objet d'une cooptation.

Les mandats de M^{mes} Auboyer, Mauriangé, MM. Ader, Canaux, Guislain, Julien-Laferrière, Odier, Olivier-Lacamp, Rimsky et Susse seront soumis à renouvellement pour la période statutaire de trois ans.

En contrepartie M. Canaux a exprimé son regret de devoir donner sa démission en raison d'un état de santé qui laisse à désirer. D'autre part, M. Dobel a indiqué à M. Huré qu'il n'avait plus la possibilité de consacrer au Comité le temps qu'il voudrait et qu'il devait donc lui aussi donner sa démission.

Les collègues de MM. Canaux et Dobel regrettent les décisions des démissionnaires.

d) M^{me} Goublin commence à vendre des Bulletins dans les kiosques de gares et dans les librairies. Elle n'a pas encore de résultats. Mais M. Susse signale déjà qu'il y a des adhésions à la suite de la lecture de ces Bulletins.

d) M. Ader signale que Meudon compte participer au concours des villes fleuries.

8° La prochaine réunion du Comité est fixée au 26 septembre, à 21 h, chez M. Huré comme à l'habitude.

(1) M. Gauer a répondu favorablement à cette initiative.

Assemblée Générale 1973

L'Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'est tenue le 26 mai 1973, à partir de 16 h 30, au C.N.R.S. de Meudon.

En ouvrant la séance M. Huré a remercié les personnes qui se sont rendues à l'invitation du Comité, notamment MM. Galès, sous-préfet de Boulogne-Billancourt, Gauer, Labbé, Schaefer, du Chayla, Desmytère, ainsi que les adjoints au Maire de Meudon...

MM. Hosteing, Préfet des Hauts-de-Seine, Barbot, le Dr Debat, Dupas, Leduc, Martin Wolf et M^{me} Giry-Gouret avaient fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents ce jour-là.

M. Huré signale que le Comité renoue avec la tradition qui consiste à tenir l'Assemblée Générale dans une salle du C.N.R.S.

Cette salle est riche en souvenirs historiques. Après avoir remercié MM. Isnard, Administrateur du C.N.R.S., et Guillaud, ancien Directeur du C.N.R.S., du service qu'ils rendent, M. Huré leur demande de dire quelques mots du passé de ces lieux, que M. Guillaud évoque comme suit :

« Nous nous réunissons aujourd'hui exceptionnellement dans les Laboratoires du C.N.R.S., la salle habituelle du Centre Culturel n'étant pas libre.

Peut-être vous intéressait-il de connaître l'origine de ces bâtiments qui font partie de l'histoire de Bellevue ?

En 1846, le Docteur Fleury petit-fils du marquis de Fleury, mort sous la terreur, fonde un établissement hydrothérapique réputé, utilisant les nombreuses sources de Meudon, en particulier celle des Montalets. Il construit un hôtel des pensionnaires dont les magnifiques jardins, décrits par Théodore de Banville, descendaient jusqu'à la Seine.

En 1881, il vend l'établissement à la Société des Wagons-Lits qui fait édifier l'immeuble où nous sommes. Le succès est immédiat, il entraîne en 1891 la construction du funiculaire ; la gare d'arrivée était située à l'intérieur de l'enceinte actuelle des Laboratoires.

En 1900, le « Pavillon de Bellevue » devient le Grand Hôtel Paillard très luxueux, avec de magnifiques jardins en terrasses.

En 1910, Paillard, dont les initiales en lettres dorées ornent la porte d'entrée de cette salle, désire installer un casino, mais la Municipalité s'y oppose. Il vend alors son hôtel à l'industriel Singer pour Isadora Dunca.

Isadora Duncan y installe une Ecole de danse, le Dionysion, réservée aux enfants qui doivent y être élevés dans le culte de l'Art et de la Beauté, école gratuite qui bénéficie de patronages illustres et en particulier de celui de Rodin qui y vient en voisin.

La salle où nous sommes réunis aujourd'hui était la salle de danse d'Isadora Duncan, les glaces sont de cette époque et le balcon a été conservé.

En 1914, l'hôtel est transformé en hôpital militaire auxiliaire.

En 1919, il est acheté par l'Etat pour y installer la Direction des Inventions où est né, en particulier, le salon des Arts Ménagers, géré maintenant par le C.N.R.S.

Enfin, en 1939, suppression de la Direction des Inventions et cession des Laboratoires au C.N.R.S. qui depuis cette date les occupent à des fins purement scientifiques.

Cette salle vient d'être restaurée et aménagée en salle de conférence sous l'heureuse initiative de M. A.G. Isnard, Administrateur délégué de la circonscription de Meudon-Bellevue, à qui nous adressons tous nos remerciements. »

Après cette évocation débutèrent la lecture des rapports :

Rapport Technique

présenté par M. G. Julien-Laferrière, Vice-Président du Comité

Comme les années précédentes, je vais vous indiquer les principales activités de notre Comité sur le plan technique depuis la dernière Assemblée Générale.

Avenue du Château :

Il y a un an, je vous avais fait espérer que la rénovation de l'avenue du Château serait entreprise fin 1972 et menée sans interruption de manière à être terminée dans le courant de l'année 1973. La Sous-Direction des Monuments Historiques ayant accepté de dégager, sur cette année 1973, les crédits affectés à l'exercice 1972 qui permettaient le démarrage des travaux.

Un léger retard s'est produit dans ce démarrage, la Conservation des Bâtiments de France de Versailles voulant attendre que les crédits de l'exercice 1973 soient effectivement dégagés, de manière à ne pas risquer une interruption que, comme nous, elle reconnaissait préjudiciable à tous les points de vue.

Après une nouvelle intervention de notre part et de celle de M. le Maire de Meudon, nous avons enfin obtenu que les marchés conditionnant le démarrage soient passés au cours du dernier trimestre 1972, dont un marché dépassant le seuil de compétence de la Conservation des Bâtiments de France

devait être signé par un représentant du Ministre. Les travaux ont pu commencer le 15 novembre.

Ces travaux correspondent très sensiblement au projet que nous vous avons exposé à notre dernière Assemblée Générale : ce projet, établi par un groupe de travail constitué au sein de notre Conseil, et dont le principe a été approuvé par Monsieur le Maire de Meudon et par la Sous-Direction des Monuments Historiques, avait comme caractéristiques, en donnant la priorité aux piétons, de concilier à la fois les désirs des riverains au sujet du stationnement des voitures, la nécessité

d'éviter une circulation sans retenue des voitures sur les contre-allées au détriment de la sécurité des promeneurs, et le souci de dissimuler le plus possible les voitures en stationnement en aménageant ce stationnement entre les propriétés riveraines et la rangée d'arbres voisine. Le plan affiché donne les caractéristiques du projet qui a été exposé l'année dernière et que je crois utile de vous rappeler :

— Les voitures seront parkées entre les propriétés riveraines et les contre-allées et perpendiculairement à celles-ci, l'espace correspondant étant pourvu de dalles béton-gazon permettant à la fois le passage des voitures et la croissance du gazon de manière à maintenir autant que possible l'apparence d'un tapis vert. Deux zones du côté des numéros pairs sont prévues sans parkings en raison du petit nombre de riverains intéressés. La ville de Meudon a accepté de prendre en charge les dépenses d'aménagement de ces parkings, sauf dans la partie au-delà de la rue Obeuf, côté des numéros impairs et du sentier Tivoli, côté des numéros pairs, qui n'intéressent pas les riverains et ne concernent que les visiteurs de la Terrasse.

— Les voitures gagneront les entrées de propriétés ou les places de stationnement en utilisant les contre-allées, mais ces contre-allées seront coupées en certains points par des bornes permettant le passage des piétons mais limitant des zones de circulation des voitures de manière à les empêcher de prendre des allures excessives.

Des accès seront aménagés entre la chaussée centrale et les contre-allées, notamment à l'aplomb ou à proximité des résidences de manière à réduire la circulation sur les contre-allées.

— Toutes les nouvelles voies seront recouvertes d'une couche d'émulsion avec incorporation de mignonnette de manière à donner un aspect sablé sur toute la longueur des chaussées.

— Un trottoir pour les piétons sera aménagé de chaque côté de la chaussée centrale, et un passage pour les piétons sera aménagé entre chacune des contre-allées et les trottoirs de la place Leclerc.

— Les travaux de l'avenue compren-

nent, outre les contre-allées et la réfection du tapis vert, la plantation d'environ 80 arbres, un réseau d'égouts, le remplacement de l'éclairage par un dispositif plus efficace, et un réseau d'eau pour l'arrosage.

Par rapport au projet que nous vous avons exposé l'année dernière, les différences concernent surtout :

- la forme des bretelles de communication entre la chaussée centrale et les contre-allées qui seront arrondies en forme de diabolo de manière, tout en permettant la circulation des véhicules de service encombrants, à supprimer une moins grande surface de tapis vert ;

- le renforcement de l'éclairage de la chaussée centrale et des trottoirs pour piétons, à la demande de la Mairie chargée de la police et de la sécurité de l'avenue. Cet éclairage sera assuré par des lampadaires placés dans l'alignement des rangées d'arbres les plus proches de la chaussée centrale et munis de deux foyers lumineux, l'un en direction de la chaussée centrale, l'autre en direction des contre-allées. La Municipalité a accepté de prendre en charge le supplément résultant du renforcement de l'éclairage qu'elle avait demandé.

Tous les marchés sont actuellement passés aux Entreprises et les travaux ont commencé le 15 novembre par l'abattage de 23 tilleuls et le dessouchage de ces arbres et de ceux qui avaient été abattus antérieurement pour des raisons de sécurité. Au sujet de cet abattage, une certaine émotion s'est manifestée, tout particulièrement chez les riverains de l'avenue ; mais il faut observer que sur ces 23 arbres, 12 étaient en très mauvais état et constituaient un danger, 11 autres étaient sains mais ont dû être coupés pour permettre l'aménagement des bretelles entre la chaussée centrale et les contre-allées. 80 tilleuls environ seront replantés, ce qui portera le nombre des tilleuls de l'avenue à un peu plus de 500.

Les travaux des contre-allées ont commencé fin décembre 1972. Actuellement la chaussée (sauf la couche d'émulsion avec incorporation de mignonnette qui sera exécutée en fin de travaux) est terminée du côté des numéros pairs entre la place Leclerc et l'avenue Marcelin-Berthelot, et, du côté des numéros

impairs, entre la place Leclerc et la résidence au n° 43, c'est-à-dire près de la rue Obeuf. Les travaux sont en cours sur le reste de l'avenue et l'ensemble des chaussées doit être terminé fin juin.

La pose du réseau d'égouts est en cours et doit être terminé prochainement.

La pose des canalisations d'eau et des câbles électriques pour l'éclairage doit commencer prochainement.

La pose des dalles béton-gazon et l'ensemencement du gazon seront entrepris dès que la conduite d'eau d'arrosage sera en service.

La plantation des arbres est prévue vers le mois de novembre.

L'année 1973 verra donc la rénovation complète de l'avenue. Il restera alors à empêcher une nouvelle détérioration, ce qui ne sera possible que par une discipline stricte en ce qui concerne la circulation et le stationnement sur l'avenue. La Mairie a accepté de prendre en charge l'entretien ainsi que la police, celle-ci étant assurée avec le concours du Commissariat de Police de Meudon.

La remise en état de l'avenue du Château constitue, dans notre idée, la première étape de la rénovation de la Grande Perspective (terrace, organgerie, jardin, tapis vert) à laquelle nous allons nous attacher au cours de prochaines années.

Plan d'Urbanisme de Meudon :

Depuis notre dernière Assemblée Générale la Commission Extra-Municipale d'Urbanisme, où notre Comité est largement représenté, a tenu plusieurs réunions pour continuer l'examen des réponses au questionnaire adressé par la Mairie aux membres de la Commission sur les principales options pouvant conditionner le plan d'occupation des sols.

Je vous rappelle que la réponse de notre Comité à ce questionnaire a fait l'objet d'un résumé très détaillé dans notre Bulletin de mars 1972, et que son texte intégral est en cours de parution dans le Bulletin Municipal.

Au cours des réunions de la Commission Extra-Municipale, celle-ci a examiné les objections que ses membres avaient à formuler aux coefficients d'occupation des sols figurant au projet du G.E.P. C'est notre contre-proposition qui a servi de base aux discussions, et,

sur la plupart des points, la majorité des membres de la Commission s'est déclarée d'accord avec nos suggestions qui, dans l'ensemble, tendaient à diminuer les coefficients d'occupation des sols proposés par le GEP. Les coefficients du GEP correspondaient en effet à une population de l'ordre de 82.000 habitants pour la commune de Meudon alors que la population que nous avons proposée est de 65.000 habitants, chiffre qui a obtenu l'accord du Maire et de la plupart des membres de la Commission Extra-Municipale.

Les cinq urbanistes meudonnais désignés par le Maire (dont deux membres de notre Conseil) sont chargés de proposer un projet d'aménagement des zones industrielles actuelles, en particulier les emplacements des Usines Chausson, des Ateliers de Meudon, et le terrain situé en-dessous du Musée Rodin.

En ce qui concerne l'aménagement des bords de Seine, la rive gauche sera occupée par la voie express, dont la réalisation est prévue pour 1977. Les Mairies de Meudon, d'Issy-les-Moulineaux et Boulogne ont constitué un groupement pour l'aménagement de l'île Saint-Germain. Elles estiment que la partie occupée actuellement par l'armée ne devrait pas être entièrement transformée en port fluvial, mais qu'une partie devrait comporter des logements permettant de reloger les habitants de la partie aval de l'île. Dans la partie aval non occupée par l'armée il serait prévu des équipements culturels et sociaux, des espaces verts et des logements.

L'établissement du plan parcellaire d'occupation des sols, qui devrait s'inspirer, sauf quelques cas particuliers, des proportions de notre Comité, doit être confié par la Mairie à un organisme spécialisé. Le projet de règlement d'urbanisme sera établi prochainement par les Services Techniques de la Mairie.

La population sera informée sur les différents documents par une plaquette assortie d'un questionnaire. En fonction des réponses à ce questionnaire, ces documents, modifiés s'il y a lieu, seront pris en considération par le Conseil Municipal. Si la Préfecture les approuve ils seront alors publiés et deviendront dès ce moment opposables aux tiers. Ils feront ensuite l'objet d'une enquête de commodo et incommodo et seront homologués par le Préfet.

En attendant la publication Monsieur le Maire de Meudon, sur notre suggestion, a accepté de proposer à l'Équipement de prescrire un sursis à statuer pour toutes les demandes de permis de construire concernant plus de 25 logements.

Rocade Intercommunale des Hauts-de-Seine (RIHS) :

Nous vous avons parlé l'année dernière de cette voie figurant au projet de plan d'occupation du GEP, dont le tracé entre Clamart et Chaville emprunterait sur la Commune de Meudon la rue de la Belgique, l'avenue des Fossés, la rue des Grimettes, la place Jean-Jaurès, la place Rabelais, le boulevard des Nations-Unies, le boulevard Verd-de-Saint-Julien et la route des Gardes. Ce tronçon fait partie d'un projet d'ensemble approuvé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine et destiné à assurer un trafic de transit d'une extrémité à l'autre du Département.

Si cette voie peut avoir un intérêt dans la partie sud du Département (de Bagneux à l'entrée de Clamart) et dans la partie nord (de Gennevilliers à Rueil-Malmaison) où elle est en partie programmée et déjà réalisée sur certains tronçons, nous estimons qu'elle ne présente aucun intérêt dans la partie ouest, sur le territoire des Communes de Meudon, Chaville, Ville-d'Avray et Garches, la voie express rive gauche de la Seine, dont la réalisation est prévue pour 1977, devant permettre une liaison beaucoup plus rapide entre Meudon, Rueil-Malmaison et Nanterre. Par contre, les conséquences de la réalisation de la rocade dans cette partie du Département seraient désastreuses : d'une part par la destruction d'importantes surfaces du Bois de Fausses-Reposes et du Bois de Saint-Cloud, d'autre part par les inconvénients graves qu'elle occasionnerait au tissu urbain des Communes traversées : découpage qui rompra l'unité de ces Communes, destruction d'immeubles, de jardins et même de centres d'activités vitaux, nuisances par le bruit et la pollution de l'air, augmentation de densification généralement induite par la construction de nouvelles routes entraînant une urbanisation aberrante, enfin gaspillage des ressources financières qui seraient mieux employées à l'amélioration du bien-être des habitants.

Notre Comité a donc pris résolument partie contre le principe même de la réalisation de la rocade sur Meudon et les Communes situées à l'ouest du Département, position qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission Extra-Municipale d'Urbanisme.

Nous avons donc décidé de mener une campagne très active contre ce projet, et nous nous sommes d'abord assurés que M. Gauer, comme la plupart des Maires des Communes intéressées, y compris celui de Clamart, ainsi que M. Labbé, Député de la circonscription, partageaient notre manière de voir et avaient déjà attiré l'attention de l'Administration sur ce problème. M. Labbé était d'ailleurs intervenu auprès du Ministre de l'Équipement.

Pour appuyer notre action commune nous avons lancé, auprès de la population de Meudon une pétition contre le principe même de la rocade dans la région en question. Cette pétition, qui a recueilli environ 4.600 signatures, a été remise par nos soins à M. Gauer. Les Associations de Sauvegarde de Chaville et de Garches ont lancé de leur côté, une pétition semblable, et le total des signatures recueillies par les trois Associations de Meudon, Chaville et Garches a dépassé le chiffre de 10.000. Les représentants des trois Associations ont été reçus par M. Labbé qui nous a confirmé son plein accord sur notre façon de voir et auquel a été remis un exemplaire de l'ensemble des feuilles de pétition.

Les représentants des mêmes Associations ont demandé une audience au Préfet des Hauts-de-Seine, M. Hosteing, qui nous a reçus le 8 février dernier en présence de M. Schaefer, Directeur Départemental de l'Équipement. Nous avons présenté à M. Hosteing notre requête montrant l'inutilité de la RIHS entre Clamart et Garches-Saint-Cloud, et les inconvénients graves que sa réalisation présenterait, et nous avons demandé l'abandon du projet dans cette région et sans solution de remplacement, ce qui doit se traduire par :

- la suppression de la RIHS sur les POS, les SDAU et les schémas routiers,
- la libération des emprises.

M. Hosteing nous a indiqué que le projet relève uniquement du Départe-

ment, qu'il a été approuvé par le Conseil Général en 1968 ou 1969, que ce même Conseil Général a accepté des réalisations partielles en 1970, 1971 et 1972 et que toute modification à ce projet doit être votée par le Conseil Général.

M. Hosteing, qui ne discute aucun des arguments présentés dans la requête qui lui a été remise, reconnaît que la justification de la RIHS diffère notablement d'une section à une autre, et que, si certaines Communes la désirent, d'autres la regrettent. Il a précisé que :

- il présentera au Conseil Général une nouvelle étude permettant à ce Conseil de prendre une décision avant la fin de l'année;
- cette nouvelle étude sera confiée au Directeur de l'Équipement;
- nos Associations seront entendues au cours de l'élaboration;
- nos élus locaux seront informés et leur avis sera demandé.

Il a conclu que l'Administration ne prendra de décision qu'après une large consultation des intéressés.

Les photocopies des feuilles de la pétition commune portant les 10.000 signatures recueillies par nos trois Associations ont été remises au Préfet, ainsi qu'une lettre du Comité de Sauvegarde de Ville-d'Avray et Marnes, solidaire de notre action.

La décision dépendant en dernier ressort du Conseil Général, nous avons l'intention de rendre visite à un certain nombre de Conseillers Généraux et, en premier lieu, au Président de ce Conseil, M. Baumel auquel nous avons demandé un rendez-vous.

Au cours d'une récente réunion, M. Baumel a indiqué que le Département des Hauts-de-Seine manquait d'unité et que la rocade intercommunale serait un élément essentiel de cette unité. Nous avons donc à convaincre M. Baumel que cette unité sera aussi bien réalisée en utilisant, au lieu de la RIHS entre Clamart et Garches-Saint-Cloud, la voie express sur berges de la rive gauche de la Seine.

M. Gauer est d'ailleurs disposé à prendre la tête d'un groupement des Maires intéressés en vue d'une action contre la RIHS dans cette partie du Département.

Le danger subsiste donc, et nous devons être d'autant plus vigilants que la saturation du boulevard périphérique et la suppression, ou tout au moins le report de la réalisation, dans sa partie ouest, de la voie express A 86 pourraient inciter l'Administration à considérer que la RIHS pourrait jouer le rôle d'une voie de dégagement périphérique, rôle qui n'est pas celui qui lui était assigné par les auteurs du projet.

Usines Renault :

La Régie Nationale des Usines Renault projette de construire, dans son usine du Bas-Meudon un atelier de peinture de voitures et un laboratoire comportant le stockage de liquides inflammables de 1^{re} catégorie. De ce fait les différents bâtiments projetés relèvent de la 1^{re} et de la 2^e classes des établissements dangereux, insalubres et incommodes, et doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale après enquête de commodo et incommodo.

La création de cet atelier nous a paru inopportune car, en outre le fait qu'il ne nous paraissait pas désirable que Renault augmente ses activités sur le territoire de la Commune, les nuisances (odeur, pollution de l'atmosphère) dont souffrent les habitants des quartiers avoisinants seraient encore accentués et les risques d'incendie accrus dans une zone difficilement accessible aux Services de Sécurité. Nous avons donc, comme d'ailleurs plusieurs habitants de Meudon, consigné nos observations sur le registre d'enquête. M. Gauer était également opposé à la création de l'atelier, et le Conseil Municipal a pris une délibération dans ce sens. Le rapport du Commissaire enquêteur a été défavorable. Nous espérons donc que le Préfet, suivant les conclusions du Commissaire et l'avis du Conseil Municipal, rejettera la demande de la Régie Renault.

Protection des vestiges du Hameau de Mesdames de France :

Le petit bâtiment situé dans la propriété, 2, rue du Hameau, est, avec la petite chapelle de la Résidence Adélaïde, le dernier vestige subsistant du Hameau que Mesdames de France avaient fait construire dans le parc du Château de Bellevue, par l'architecte Richard Mique

qui venait d'édifier le Hameau de la Reine à Trianon. Le bâtiment existant, qui était la ferme du Hameau, est encore en état très convenable et a conservé sa décoration intérieure. Notre Comité, depuis longtemps déjà, s'était préoccupé de sauvegarder ces vestiges historiques et avait pris contact, dans ce but, avec la Conservation des Bâtiments de France à Versailles. Cette Administration a reconnu l'intérêt de cette sauvegarde et a engagé la procédure d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, procédure qui est actuellement en cours.

Un promoteur ayant demandé un permis de construire dans cette propriété, sa demande a fait l'objet d'un sursis à statuer de la part de l'Équipement, en raison de la procédure d'inscription.

Depuis cette demande la Municipalité a fait sur ce terrain une réservation foncière en vue de la construction d'un foyer-résidence pour personnes âgées, comprenant 60 studios, un restaurant, une cuisine et une salle de réunions, et a engagé la procédure d'acquisition. Notre Comité a estimé que cette solution était la meilleure pour la conservation du maximum possible de la propriété : au cours d'un entretien avec M. Gauer, nous lui avons exposé tout l'intérêt que le Comité portait à la conservation de la maison et du maximum possible du jardin, et en particulier de deux très beaux arbres. A la suite de notre intervention M. le Maire a demandé à l'organisme chargé de l'étude du projet de se conformer aux desiderata du Comité.

Aile des Bains du Château de Bellevue :

Le Ministère des Affaires Culturelles ayant renoncé, comme nous l'avons indiqué l'année dernière, à inscrire ce bâtiment à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, l'interdiction de démolition qui avait été prescrite par la Préfecture a été annulée et le permis de construction d'un immeuble à son emplacement a été délivré par l'Équipement. Toutefois, le permis de construire spécifique que les façades devront être remaniées, notamment en ce qui concerne les balcons et les acrotères, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Arbres et espaces verts :

Des arbres ont été plantés sur un trottoir de l'avenue Marcelin-Berthelot au voisinage de l'avenue du Château. D'au-

tres doivent être plantés avenue Gallieni, où des espaces verts seront aménagés après remise en service du parking souterrain de la maison de retraite des médecins. Notre Comité souhaite le développement de telles plantations et a constitué, au sein de son Conseil, une Commission des Espaces Verts ayant pour mission d'étudier les emplacements où des espaces verts pourraient être envisagés, et d'émettre des suggestions sur leur aménagement. Cette Commission, nouvellement créée, vient de se mettre au travail.

Affichage :

Notre Comité s'est préoccupé de faire supprimer deux affiches de grandes dimensions apposées place du Maréchal-Leclerc, en contravention avec la loi du 12 avril 1943, car elles sont placées dans un endroit inscrit à l'Inventaire des Sites Pittoresques et à moins de 100 mètres de l'avenue du Château classée Monument Historique. Notre demande est actuellement en cours d'instruction de la

part de la Conservation Régionale des Bâtiments de France.

Manifestations diverses :

Je voudrais vous rappeler les manifestations auxquelles sont conviés les membres de notre Comité.

Après la visite, organisée en commun avec la Société des Amis de Meudon et au cours de laquelle, sous la conduite de M. Roux-Devillas, nous avons visité les propriétés du XVIII^e siècle à Fleury, et notamment les propriétés Puaux et Paumier, nous vous invitons :

- le 2 juin, à une visite en forêt de Meudon, sous la conduite de M. Riville, Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux-et-Forêts;
- le 9 juin, à la pose d'une plaque sur la maison de Marcel Dupré : manifestation organisée en commun avec la Société des Amis de Meudon, l'Académie Meudonnaise et l'Association des Amis de l'Art de Marcel Dupré.

Liaison avec les Services Techniques de la Mairie :

Enfin, comme les années précédentes, j'ai eu personnellement, une fois par mois, une réunion avec M. Dupas, Directeur Général des Services Techniques de la Mairie, dans un but d'information réciproque sur les problèmes intéressant la sauvegarde des sites de Meudon. Ces réunions sont, je crois, très profitables à la fois à l'action de la Mairie et à celle de notre Comité.

Telles sont les principales activités de notre Comité, et vous voyez que nos interventions sont plus ou moins suivies de résultats favorables. Nous pouvons, en tout cas, nous féliciter d'avoir obtenu la rénovation de l'avenue du Château, d'avoir proposé des orientations positives sur le plan d'urbanisme de Meudon, et d'avoir contribué à la campagne contre la rocade intercommunale des Hauts-de-Seine. Nous sommes bien décidés à poursuivre activement notre action pour la sauvegarde du cadre de vie des Meudonnais.

Rapport " INFORMATION ET PROPAGANDE "
présenté par M. J.-C. Boussat

Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'il y a maintenant un an, M. le Président Huré m'a demandé de prendre la responsabilité de l'information et de la propagande au sein de notre Comité, je n'aurai osé espérer pouvoir vous présenter aujourd'hui un rapport — nous pouvons le dire sans excès de vanité — aussi satisfaisant. Je dois d'ailleurs préciser tout de suite que ces résultats sont le fruit du travail en équipe de l'ensemble de notre Conseil; et aussi de beaucoup d'entre vous. Je tiens donc à remercier particulièrement, d'une part tous ceux de nos adhérents qui ont fait l'effort de rechercher autour d'eux de nouvelles adhésions, et d'autre part tous ceux qui ont participé à notre campagne de signatures contre la rocade, car comme vous allez le voir, les résultats de cette pétition nous ont permis de lancer une action de recrutement extrêmement payante.

En effet, nous avons adressé à tous les signataires Meudonnais de cette pétition

une lettre expliquant les buts de notre Comité, nos activités, nos principales actions en cours. Cette lettre, diffusée à 2.500 exemplaires, nous a apporté plus de 200 adhésions nouvelles, ce qui peut être considéré comme un résultat extrêmement satisfaisant. Cette vague d'adhésions montre à quel point les Meudonnais sont sensibles aux préoccupations qui sont les nôtres, et ne peut que nous confirmer dans la voie que nous nous sommes tracés.

Bien entendu, nous envisageons de continuer à utiliser l'impact de nos actions concrètes pour susciter de nouveaux engagements. Nous songeons à lancer de nouvelles campagnes d'adhésions, en mettant en valeur notre rôle dans la restauration de l'avenue du Château, et dans l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols.

Mais notre propagande ne se limite pas à la diffusion de lettres ou de tracts. Nous avons inauguré, il y a deux mois, et sur l'initiative de notre charmante col-

lègue M^{me} Goublin, la distribution de nos bulletins chez les marchands de journaux de la commune. Parallèlement, nous nous efforçons de rendre nos bulletins plus attrayants, notamment en y insérant, outre le compte rendu de nos réunions, des articles d'intérêt général, tel le très intéressant historique de Meudon, dû à notre ami M. Roux-Devillas, que vous avez pu lire dans notre dernier numéro. Je dois dire d'ailleurs que ces bulletins qui sont vendus en librairie nous ont déjà amené quelques nouveaux adhérents.

Après ce bref exposé de nos moyens de propagande, je dois vous communiquer quelques chiffres sur notre recrutement. Voici donc l'évolution du nombre de nos membres sur les cinq dernières années :

1968	402 inscrits
1969	382 inscrits
1970	388 inscrits
1971	453 inscrits
1972	520 inscrits

Au 1^{er} mai 1973 nous avons 341 membres à jour de leurs cotisations, dont 209 adhésions nouvelles qui sont arrivées notamment après cette lettre sur la rocade. Nous pouvons donc espérer, lorsque l'ensemble des anciens adhérents aura renouvelé ses cotisations, atteindre un effectif total minimum de 730 membres en 1973. Notons en passant que nous touchons 1 Meudonnais sur 75, soit un peu plus de 1 foyer sur 20.

C'est là un résultat fort appréciable.

Mais il reste beaucoup à faire dans les domaines dont notre Comité se préoccupe... Pollution, protection des sites et des espaces verts, urbanisme sont des sujets plus que jamais à l'ordre du jour. Notre audience peut et doit en être encore accrue.

Mais la propagande la plus efficace et la plus rentable se fait, vous le savez, par le contact direct. Aussi est-ce par un appel que je terminerai ce rapport : le recrutement, dans une Association telle

que la nôtre, est l'affaire de tous les membres. Nous vous demandons donc à tous de continuer l'effort entrepris, de parler de notre Comité autour de vous, de susciter de nouvelles adhésions et bien sûr de nous faire part de toutes suggestions ou décisions pour élargir encore notre audience.

Nous comptons sur vous et nous vous remercions par avance de votre soutien.

Rapport financier

présenté par M. O. de Gonneville, Trésorier du Comité

1 - COMPTES DE L'EXERCICE 1972

Recettes	Dépenses
Cotisations 5.416,00	Bulletins n ^{os} 18 et 19 5.020,00
Publicité 1.886,60	Secrétariat 1.308,54
Remboursement T.V.A. 660,10	Frais cérémonie Enesco 1.750,00
Subvention communale 1.000,00	Frais Assemblée Générale .. 550,00
Don des Amis de Meudon .. 150,00	Achats livres M. Saint-Marc . 348,00
Don des Amis d'Enesco 300,00	Cotisations diverses 63,00
Don Académie Meudonnaise 300,00	
Don M. Tortrat 200,00	Total 9.089,54
Don M. Guibert 250,00	En caisse le 31-12-1972 5.230,53
Don M. Huré 250,00	
Vente livres M. Saint-Marc .. 464,00	<u>14.270,07</u>
Visite terrasses de Bellevue .. 142,00	
Total 11.018,70	
En caisse le 1-1-1972 3.251,37	
<u>14.270,07</u>	

II - SITUATION FINANCIÈRE AU 1^{er} MAI 1973

Cotisations 6.008,00	Secrétariat 2.650,00
Publicité 787,20	Bulletin n° 20 1.992,00
Subvention communale 1.000,00	Cotisations Fédérations 200,00
Sub. départementale 1972 .. 100,00	Pétition rocade 1.584,00
Don de M ^{me} Dupré 300,00	Provision pour Bulletin n° 21 1.700,00
Total 8.195,20	Provision pour Ass. Générale 600,00
En caisse le 1-1-1973 5.230,53	Prov. pour cérémonie Dupré 1.500,00
<u>13.425,73</u>	Total 10.226,00
	Disponible le 1-5-1973 3.199,73
	<u>13.425,73</u>

Rapport de M. J. Huré

Président du Comité

MM. Julien-Laferrière et Boussat, Vice-Président, et de Gonnevillle, Trésorier de notre Comité, viennent de vous donner lecture de leurs rapports.

Vous avez certainement particulièrement apprécié le rapport de M. Julien-Laferrière au sujet des progrès que lui-même, M. Guillaud et M. Roux-Devillas ont réalisé sur des problèmes capitaux. Je pense avant tout à la restauration de l'avenue du Château, à la préparation du plan d'urbanisme de Meudon, à l'élimination de la RIHS si dangereuse pour Meudon, etc... Tous éléments d'une importance capitale pour notre cité et que les Meudonnais quels qu'ils soient ne peuvent pas ne pas avoir apprécié vivement. L'année qui vient de s'achever sera une grande année dans l'histoire de notre Comité des Sites... J'ajoute en passant que nous avons créé parmi nos spécialistes une organisation qui veillera sur les espaces verts de la cité mais qui pour le moment n'est encore qu'à la période de recensement et de mise au point. Cette organisation a déjà donné lieu à un bon exemple de réalisation : deux petits jardinets ont été installés par la Mairie dans les rues d'Artelon et les décorent heureusement.

Je ne puis vraiment rien ajouter à ce rapport que je livre à votre réflexion. J'insiste seulement à nouveau sur le travail intense et de haute qualité que MM. Guillaud, Julien-Laferrière et Roux-Devillas ont rempli dans les domaines qui leur étaient confiés. Ils ont mérité plus que quiconque du Comité.

Notre situation financière, dont nous vous avons dit depuis longtemps qu'elle laissait à désirer, s'est sensiblement améliorée ces derniers temps grâce à toute une série de personnes dévouées auxquelles je suis heureux de rendre hommage et à l'organisation de propagande que nous avons créée il y a un an.

Notamment des tracts ont été préparés et remis à ceux sur qui ils pouvaient avoir le plus d'influence. Parmi les membres qui se sont dévoués avec tant de zèle pour notre Comité je dois citer en particulier M^{me} Goubelin, MM. Guillaud, Julien-Laferrière, Boussat, Graff, de Gonnevillle, Susse, etc...

Dans le rapport financier vous avez pu remarquer que :

- au 1^{er} mai 1971 nous avons reçu 382 cotisations 1971,
- au 15 mai 1972 nous avons reçu 113 cotisations 1972,
- au 1^{er} mai 1973 nous en étions à 341 cotisations 1973, dont 209 en provenance d'adhésions nouvelles.

Nous avons maintenant 700 adhérents au lieu de 500 lors de la dernière Assemblée Générale. Nous pouvons espérer, lorsque tous les anciens adhérents auront renouvelé leurs cotisations, atteindre un effectif total minimum de 730.

Au 1^{er} mai 1973 nos disponibilités étaient supérieures de 1.000 F à celles que nous avions au 1^{er} mai 1972, cela quoique nous ayons eu avant cette date à payer (ou à approvisionner le paiement de) deux Bulletins au lieu d'un dans la même période de 1972 et que les dépenses de secrétariat pour la propagande ont été beaucoup plus lourdes en 1973 qu'en 1972.

Il faut que ce redressement de la situation financière soit vigoureusement poursuivi car nous ne pouvons rien sans moyens... Notre secrétaire et notre trésorier sont ici. Soyez nombreux à signer des bulletins d'adhésion et à régler vos cotisations si vous ne l'avez pas encore fait.

Je demande aussi instamment à ceux de nos adhérents en retard de règlement qui ne sont pas ici, mais qui seront naturellement touchés par notre Bulletin, de répondre favorablement et rapidement à l'appel individuel qui leur sera adressé.

Je prie également les animateurs de quartier qui doivent trouver pour le Bulletin des recettes de publicité, de reprendre leur bâton de pèlerin avec toute l'insistance nécessaire.

C'est vraiment l'avenir de notre Comité qui est en jeu.

Nous faisons partie depuis longtemps de la Fédération des Associations de Sauvegarde de l'Environnement à Paris et en Ile-de-France, dont le Président est M. du Chayla, et depuis cette année nous sommes membres de l'Union des

Associations de l'Ouest Parisien, dont le Président est le Docteur Debat et le Secrétaire Général M. Desmyttere.

Ces deux organisations poursuivent le même but que nous et auront certainement des actions heureuses.

Notamment au cours des dernières élections elles recommandèrent aux candidats les préoccupations qui étaient les nôtres et en particulier la Charte de la Nature. Elles ont obtenu, à quelques exceptions près, que ceux-ci s'engagent à les faire leurs dans leur action parlementaire et, dans la mesure du possible, dans l'action gouvernementale.

J'en arrive au sujet dont, comme les années précédentes, je comptais vous entretenir en dernier.

A l'Assemblée Générale de 1971 j'avais annoncé que nous avions entrepris une nouvelle tâche qui est bien dans la ligne de notre vocation. Celle de désigner au respect des passants les maisons où vécurent des personnalités éminentes qui honorèrent notre Cité. J'avais alors rappelé celles pour lesquelles c'était déjà fait.

L'un de nos grands d'autrefois, Jacques Maritain, vient de disparaître et a été tout particulièrement regretté par nos compatriotes de Meudon.

Nous avons demandé à M. le Maire de donner son nom et celui de sa femme à l'une des rues non encore baptisées de notre Ville.

Cette année, après les Maritain, Georges Enesco et Yehudi Menuhin, c'est encore une grande figure de chez nous que nous allons honorer, celle de Marcel Dupré, organiste de Saint-Sulpice et compositeur, qui vécut à Meudon de 1925 à 1971.

La cérémonie aura lieu chez M^{me} Marcel Dupré le 9 juin 1973, à partir de 17 h. Après quelques mots d'accueil de moi-même, puis de M^{me} Giry-Gouret, Présidente de la Société des Amis de Meudon, M. Bernard Gavoty, organiste de Saint-Louis des Invalides et critique musical du *Figaro*, prononcera une allocution et celle-ci sera suivie d'une audition d'œuvres musicales particulièrement adaptées au cadre unique de l'auditorium du maître.

Nous avons le sentiment que nos réalisations dans ce domaine ajoutent un trait particulièrement plaisant au prestige et à ce que j'appellerais volontiers l'image de notre Cité... Nous souhaitons donc pouvoir les poursuivre.

*
**

Après la lecture des rapports un échange de vues a eu lieu.

Ceux-ci ont ensuite été adoptés à l'unanimité.

Les nominations de M^{mes} Bâcle et Peltier, de MM. Graff et Tortrat, cooptés en cours d'année, ont été ratifiées.

Les mandats de M^{lles} Auboyer, Mauriange, MM. Ader, Canaux, Guislain, Julien-Laferrière, Odier, Olivier-Lacamp, Rimsky et Susse, qui étaient arrivés à expiration ont été renouvelés pour trois ans.

*
**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour M. Huré déclare l'Assemblée Générale close et passe la parole à M. Michel Péricard, Rédacteur en Chef pour l'Information Première Chaîne et Animateur

et Responsable de l'émission « la France défigurée » qu'il présente comme suit :

« Nous allons avoir une grande joie, cher Monsieur, à vous entendre car nous éprouvons pour vous non seulement beaucoup d'estime mais aussi beaucoup de reconnaissance... Votre émission du dimanche « la France défigurée » est actuellement la meilleure défense contre les agressions de toute nature qui menacent notre cadre de vie. Avec impartialité, mais aussi avec énergie, vous dénoncez de multiples abus.

Mais votre action va bien au-delà. Vous avez fait prendre conscience aux responsables de l'Environnement qu'il n'était pas possible de faire n'importe quoi et n'importe comment. De remarquables résultats sont déjà à porter à votre actif.

Nous sommes convaincus que ce tableau de chasse n'en est encore qu'à ses débuts.

Au nom de ceux qui sont venus vous écouter à notre appel merci de ce que vous allez leur dire. Merci du bien que vous allez leur faire. »

Vifs applaudissements.

*
**

La conférence de M. Michel Péricard a été très applaudie (1).

Quand les applaudissements eurent cessé M. Huré, au nom de tout l'auditoire, a exprimé au conférencier ses plus vives félicitations et ses chaleureux remerciements, en ces termes :

« Cher Monsieur, les applaudissements qui viennent de saluer votre exposé vous montrent comme nous avons eu la main heureuse en vous priant de parler à nos membres et comme ceux-ci ont apprécié l'excellente leçon et les excellents conseils que vous leur avez donnés... Grâce à vous nous défendrons dans l'avenir notre environnement encore mieux que par le passé, de sorte que le Meudon de demain vous devra beaucoup. Nous vous remercions de tout cœur.

L'un d'entre nous, c'est un spécialiste en œuvres d'art, M. Roux-Devillas, a pu découvrir une gravure du XVIII^e siècle représentant une partie de notre région si riche en sites remarquables. Nous sommes très heureux de pouvoir vous l'offrir. »

Résumé de la Conférence de M. Péricard

M. Péricard fait une remarquable conférence, vivante et pleine d'enseignements.

Il indique tout d'abord que l'émission « La France défigurée » est née d'une lettre d'un Américain consterné devant l'enlaidissement progressif de la France. L'émission a immédiatement soulevé beaucoup d'intérêt auprès des auditeurs, ce succès a étonné les promoteurs eux-mêmes.

M. Péricard donne quelques chiffres qui montrent bien l'ampleur des réactions des Français. C'est ainsi que 150.000 dossiers ont été reçus et qu'à la suite d'une seule émission 300.000 lettres sont parvenues aux services de l'O.R.T.F.

M. Péricard caractérise son émission, dont le rôle n'est pas uniquement d'in-

former, mais qui se veut être une campagne objective contre les « bourreaux » de la nature et de l'environnement.

Puis il énumère un certain nombre de faits. Dans ce court résumé, nous en retiendrons quelques-uns.

Il cite tout d'abord l'affichage « sauvages » le long des routes. Il en montre les mouvements et il indique aussi combien à la suite d'une émission, la réaction a été vive dans les milieux responsables qui ont immédiatement étudié une nouvelle réglementation.

Ce sont ensuite les châteaux d'eau qui font l'objet de ses commentaires. Ces constructions défigurent bien souvent nos campagnes. La France est un des rares pays à utiliser les réservoirs d'eau sous cette forme, car ces derniers, dans les pays étrangers, sont le plus souvent en-

terrés. Là encore une prise de conscience s'en est suivie et de nouvelles solutions sont, en général, maintenant étudiées.

M. Péricard évoque le péril que certains tracés d'autoroutes font courir à l'environnement et il montre combien l'émission là encore a été utile.

Pour les H.L.M., il souligne l'ineshétique de nombreuses constructions mais aussi, par opposition, la réussite de certaines autres. Le problème est remarquablement analysé par M. Péricard, quant aux responsabilités encourues et aux remèdes à y apporter.

Puis la raffinerie « balladeuse » que l'on projetait d'implanter dans le Beaujolais fait l'objet de sa verve.

Il s'arrête également sur l'installation d'un silo de maïs qui aurait défiguré un vaste site et qui, à la suite d'une étude

poussée, s'est parfaitement intégré dans le paysage.

D'autres exemples sont cités par M. Péricard et en particulier les implantations des stations de sports d'hiver, qui, malheureusement, trop souvent, portent atteinte d'une façon pratiquement irrémédiable à nos splendides décors de montagnes. Grâce à une émission, les

conditions d'autorisation ont été modifiées.

Nous relèverons encore les graves préjudices portés aux sites et aux rivières par les carrières. La réglementation, quoique déjà améliorée, est encore très insuffisante.

Mais M. Péricard constate que chacun a pris maintenant conscience de ces pro-

blèmes et que les industriels eux-mêmes, dans une proportion importante, font de sérieux efforts pour améliorer leurs installations. Il en est de même pour les Municipalités.

Tout en recommandant de rester très vigilant, M. Péricard termine sa très belle conférence sur une note d'optimisme.

Charte de la nature

ARTICLE 1.

Le droit à la Nature doit être l'un des fondements de toute civilisation; il est l'une des conditions de sa survie et de son progrès.

L'homme a le devoir de respecter toutes les formes de la vie. Dans son usage du milieu naturel, il doit préserver l'avenir de l'humanité et transmettre aux générations futures le patrimoine physique et esthétique nécessaire à leur existence et à leur épanouissement.

Tout développement économique ou technique qui dégraderait gravement le milieu naturel est un appauvrissement de l'homme et doit être rejeté.

L'emploi des engrais chimiques et des pesticides, nocifs pour la Nature, doit être progressivement réduit.

L'écologie doit être une base de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. La connaissance de l'environnement doit devenir un but fondamental de l'enseignement et de la formation permanente du citoyen.

L'une des missions essentielles de notre temps est de réaliser le progrès du cadre de la vie et de donner à l'homme une Nature sans souillure.

ARTICLE 2.

Sur une terre où l'homme détruit de plus en plus, la surpopulation est incompatible avec la sauvegarde du milieu naturel.

L'extension démesurée des grandes villes entraîne une dégradation redoutable de leur cadre de vie.

Le monde rural doit être un gardien de la Nature. Il doit être préparé à ce rôle et recevoir une compensation du monde urbain.

ARTICLE 3.

Qui détruit la Nature doit payer : une taxation de toutes les formes de nuisances doit faire payer aux responsables le prix de la prévention ou sinon de la réparation.

Les pollutions commises en violation des lois et des règlements doivent être frappées de sanctions dissuasives.

Le coût des atteintes au milieu naturel sera évalué avant toute décision d'urbanisation, d'industrialisation ou d'infrastructures routières.

ARTICLE 4.

La défense de la Nature incombe d'abord à ceux qui l'aiment. Il faut qu'ils participent avec les Administrations et les collectivités locales à la cogestion du milieu naturel; ils auront la moitié des sièges dans tous les organismes consultatifs qui interviennent pour son aménagement; ils seront choisis sur proposition des associations représentatives.

Parallèlement aux commissions des sites chargées de protéger les richesses esthétiques de l'environnement, des commissions de la Nature devront être créées pour veiller à la conservation de ses richesses biologiques; elles suivront et conseilleront l'action de l'Administration et informeront l'opinion publique.

Les communes ont une responsabilité

particulière dans la sauvegarde de la qualité de la vie.

Elles doivent consulter leurs habitants avant tout aménagement important du milieu naturel ou du milieu urbain.

ARTICLE 5.

Il faut abolir l'urbanisme clandestin. Toute demande de permis de construire sera rendue publique à la Mairie et sur le terrain concerné. Les dérogations de densité aux plans d'urbanisme ou d'occupation des sols seront interdites.

ARTICLE 6.

Il faut réintroduire la Nature dans les villes : la verdure, la pureté de l'air et de l'eau, le silence de la nuit.

Les nuisances urbaines seront sans cesse réduites au point de ne plus porter atteinte à la santé.

Le cœur des villes sera aménagé pour les piétons.

Les villes doivent maintenir leur intégrité verte. Tout espace vert public ou privé menacé de disparition ou de dégradation sera immédiatement remplacé par la création d'un espace vert équivalent en surface et en qualité.

Un grand ensemble vert accompagnera tout grand ensemble de béton.

Un plan d'expansion verte assurera à chaque citadin au moins 10 m² de parcs et de jardins publics.

La construction de parcs de stationnement sera interdite sous les espaces verts publics. En surface, leur réalisation sera

subordonnée à la plantation d'arbres.

Pour empêcher la prolifération d'une banlieue, des coupures végétales devront interrompre le tissu urbain. Toute agglomération sera entourée d'une ceinture verte intangible.

ARTICLE 7.

L'homme doit maintenir de vastes étendues de Nature sauvage et protéger partout la faune et la flore contre la surexposition et l'extermination des espèces.

Les parcs naturels nationaux et les réserves naturelles seront un domaine inviolable.

Le patrimoine forestier de l'Etat et des collectivités locales ne doit pas être réduit. L'expansion rapide de la forêt, source d'oxygène et cadre de loisir, est indispensable, particulièrement sous la forme de feuillus.

Tout homme a droit au libre accès à la mer, aux grands lacs, aux cours d'eau et aux montagnes.

Le domaine public maritime de l'Etat est et doit rester inaliénable, incessible et imprescriptible. Tout déclassement et toute concession d'endiguage y seront interdits.

Le domaine privé de l'Etat et les terrains en bord de mer, de lac ou de rivière appartenant aux collectivités locales ne doivent en aucun cas être vendus, et aucune concession publique ne doit y être accordée pour un usage privé.

Un plan de protection et d'aménagement de tout le littoral maritime et lacustre sera établi; le tiers au moins de ce littoral devra être gardé à l'état naturel.

La haute montagne restera vierge. Au-dessus de 1.500 mètres, la montagne sera préservée de l'urbanisation.

Le tiers au moins du domaine skiable demeurera à l'état naturel.

ARTICLE 8.

L'homme a droit à la beauté du cadre naturel.

Un inventaire détaillé des richesses naturelle des sols, de la flore, de la faune et des sites devra précéder toute exploitation économique. La préservation et l'embellissement du paysage urbain et du paysage rural sont un devoir fondamental de tout aménagement du territoire.

La civilisation rurale doit être sauvée de la destruction.

L'espace rural ne doit plus être défiguré par une construction anarchique et standardisée. Dans toutes les communes, il faudra la soumettre à des règles d'urbanisme.

L'homme a droit de trouver le silence dans son habitat et dans ses loisirs.

La réalisation de grands axes de circulation et d'aérodromes sera interdite dans les sites protégés.

ARTICLE 9.

L'Etat et les collectivités publiques

doivent acquérir les espaces naturels les plus nécessaires ou les plus menacés.

Une Fondation nationale y associera les fonds privés.

Les gardiens de la Nature ne doivent pas en être financièrement pénalisés : les propriétaires des terrains frappés d'une interdiction de construire recevront une juste compensation.

ARTICLE 10.

L'écologie ignore les frontières politiques.

La protection de la Nature exige une communauté d'action à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale et la renonciation aux souverainetés nationales. Elle nécessite la constitution d'Autorités internationales disposant de pouvoirs réels et de crédits importants.

Des conventions internationales devront interdire la surexploitation de la faune, de la flore et des sols et protéger le cadre naturel de l'Univers.

Toute dérogation nationale ou locale sera interdite.

Rendre la pureté à l'atmosphère, aux mers, aux cours d'eaux et aux lacs internationaux est un impératif de survie.

Au-dessus des frontières, cette fraternité universelle des défenseurs de la Nature donnera naissance à une civilisation nouvelle qui fera passer le bonheur de l'Homme avant le profit, les besoins collectifs avant les intérêts privés, et l'avenir du monde vivant avant l'exploitation aveugle de la Terre.

APPEL...

Pour que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon atteigne les buts qu'il s'est fixés, il est indispensable que les membres soient plus nombreux. Faites donc connaître au Secrétariat les noms et adresses des personnes qui sont susceptibles de s'y intéresser ; nous nous ferons un plaisir de les documenter.

De votre côté, faites de la propagande et des adhérents nouveaux.

Enfin, n'oubliez pas de régler dès maintenant votre cotisation 1973.

D'avance, merci !

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur 50 F
Membre Actif 15 F
Membre Sympathisant 6 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon, 6, rue du Bel-Air - 92190 Meudon
C.C.P. PARIS 22.465-15.

VOTRE OPTICIEN VAL OPTIQUE

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes, grâce aux ultra-sons
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON